



Document de Travail

**EFFICACITÉ DES LIMITES DU NOMBRE DE MANDATS PRÉSIDENTIELS  
AVEC UNE RÉFÉRENCE SPÉCIFIQUE À LA DÉMOCRATISATION, BONNE  
GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPEMENT**

Dialogue des Jeunes Africains au "Mandela Institute for Développement Studies"

3-4 Août 2016

Dar es Salaam, Tanzanie

Créé par Jacqueline Nakaiza

## Résumé

Les limites du nombre de mandats présidentiels sont largement associées avec la bonne gouvernance et, par conséquent, le développement. Toutefois, en Afrique Sub-Saharienne Afrique, leur efficacité est sujet d'une controverse considérable. Comme les partisans les justifient, plusieurs pays les ont abrogées. Néanmoins, jusqu'ici, l'efficacité de ces limites dans la promotion de la bonne gouvernance et le développement n'a pas été examinée de façon empirique. Cette étude rapporte les résultats d'une étude qui a tenté de combler cette lacune. En se servant des données de l'Index de la Gouvernance Africaine de Mo Ibrahim (2014-2016), l'étude a examiné le lien entre avoir des limites limites du nombre de mandats présidentiels et la performance sur la sécurité et l'Etat de droit; la participation et respect des droits humains; une opportunité économique durable; et un développement humain. Les résultats étaient qu'il y a un lien insignifiant entre avoir les limites du nombre de mandats présidentiels et la performance sur base de ces attributs de bonne gouvernance et développement. Les implications de ces résultats relatifs aux efforts pour promouvoir la gouvernance et le développement de ces pays sont discutées.

## **SIGLES**

UA:	Union Africaine
IDEA:	International Institute for Democracy and Electoral Assistance
IIAG:	Index Ibrahim de la Gouvernance Africaine
OECD:	Organisation de la Coopération Economique et au Développement
SIDA:	Agence Suédoise de Coopération pour le Développement International
NU:	Nations Unies
PNUD:	Programme des Nations Unies pour le Développement
USAID:	United States Agency for International Development

## **TABLE DES MATIERES**

RESUME .....	1
SIGLES .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
TABLE DES MATIERES .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
CHAPITRE UN: INTRODUCTION .....	5
1.1 Contexte .....	5
1.2 Objectif général.....	6
1.2.1 Objectifs spécifiques .....	6
1.3 Questions de recherche et hypothèse .....	6
1.4 Justification de la recherche.....	7
1.5 Portée de la recherche .....	7
CHAPITRE DEUX: LITTÉRATURE RELATIVE ET LACUNE DE CONNAISSANCE .....	<b>Error!</b>
<b>Bookmark not defined.</b>	
2.1 Limites du nombre de mandats .....	8
2.2 Démocratisation et Bonne gouvernance:Un aperçu.....	9
2.3 Gouvernance démocratique.....	11
CHAPITRE TROIS: METHODOLOGIE .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
CHAPITRE 4: RÉSULTATS ET DISCUSSION .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
4.1 Discussion .....	14
4.2 Conclusion .....	19
4.3 Recommandations.....	19
<b>RÉFÉRENCES.....</b>	<b>20</b>

## CHAPITRE ONE: INTRODUCTION

### 1.1 Contexte

Dans plusieurs parties du monde en voie de développement, les limites du nombre de mandats présidentiels sont perçues comme une voie importante par laquelle la bonne gouvernance et les programmes de développement centrés sur le peuple peuvent être promus. Tel est spécialement le cas en Afrique, où des chefs de gouvernement qui restent au pouvoir pendant longtemps ont déjà démontré des tendances despotiques (Ginsburg, 2011), y compris la manipulation des élections— l'ingérence étant que les pays qu'ils dirigent peuvent seulement changer pour améliorer le leadership sous l'égide des limites des mandats présidentiels. Néanmoins, la revue de la littérature relative et des pratiques observables montrent qu'en Afrique, la justification et l'efficacité des limites du nombre de mandats présidentiels n'est pas sans controverse. Deux opinions opposées sont proéminentes dans le discours sur la gouvernance et le développement sur le continent. Jusqu'à la fin des années 1990, la plupart des pays Africains ont défini les limites du nombre de mandats dans leurs constitutions (Oloka-Onyango, 2016). Toutefois, pendant les deux dernières décennies, divers leaders (et leurs partisans) ont cherché à abroger ces limites (cf. Kavuma, 2016a; b)— expliquant qu'ils ne sont pas nécessairement associées avec l'approfondissement de la pratique démocratique, la bonne gouvernance et le développement. En plus, dans un nombre de pays (e.g. l'Ouganda et le Rwanda) l'abrogation des limites du nombre de mandats présidentiels a été structurée comme un agenda au niveau local de bas en haut qui devrait être respecté comme un choix parmi bien d'autres dans la dispensation démocratique. En effet, les leçons apprises des pays développés qui n'ont pas de limites du nombre de mandats pour les chefs de gouvernement, comme le Royaume Uni, ont également été évoquées pour appuyer la levée des limites du nombre de mandats.

Néanmoins, un lobby critique - particulièrement vocal - explique que les mandats présidentiels illimités sont un atout pour une mauvaise gouvernance qui pose un risque important pour la démocratisation, une bonne gouvernance et le développement (voir, par exemple, Kavuma, 2016c). Le porte étendard entre les réserves émises contre les mandats présidentiels illimités est l'argument que des régimes qui se maintiennent au pouvoir pendant longtemps s'attirent des dissidents et tiennent un auto-agrandissement en vue de raffermir le contrôle des gens opposés en utilisant le système de patronage et de suppression. Notamment, des jeunes gens voient dans le fait de se maintenir *indéfiniment* au pouvoir des leaders aux mandats illimités un processus de leur priver la chance de diriger le pays en occupant ces fonctions. En effet, fatigués d'être cajolés comme des leaders de demain, les jeunes ont formé une partie pivotante d'activisme contre la levée des limites du nombre de mandats présidentiels dans les pays où des projets de faire ainsi ont été présentés (Harcsh 2014, Reuss 2016 et Sherman 2015).

Comme on pouvait s'y attendre, l'allégation entre les partisans et les opposants de la levée des limites du nombre de mandats présidentiels dans le continent a été particulièrement intense, attirants des débats parlementaires nourris, des référendums et un grand nombre de manifestations et protestations. Néanmoins, une lacune relative à la politique de la médiocratie à propos des limites du nombre de mandats en rapport avec le fait que des données appuyant l'un ou l'autre côté de l'argument n'avait pas été généré pour faciliter des processus de politique basée sur des preuves en rapport avec les limites du nombre de mandats présidentiels. D'une part, les motivations des leaders en faveur de la levée des limites du nombre de mandats présidentiels ont été critiquées comme étant simplement égocentriques. Toutefois, ces leaders ont argué que les promoteurs de la limitation des leaders à des mandats spécifiques comme des politiciens non populaires qui souhaitent gagner le pouvoir de façon opportuniste en privant les présidents en exercice du droit électoral. D'où le besoin d'une enquête cruciale sur l'efficacité des limites du nombre de mandats présidentiels en promouvant la bonne gouvernance et le développement.

Cette étude est supposée répondre à ce besoin, en suivant une approche académique qui a objectivement pesé les mérites et les démérites d'imposer les limites du nombre de mandats présidentiels. Ceci a été fait en suivant l'Index Mo Ibrahim de Gouvernance Africaine (2014-2016) parce qu'il s'agit ici d'une estimation bien acceptée de la démocratisation, la bonne gouvernance et le développement en Afrique, spécialement en considérant qu'elle fournit des données sur tout le continent générées par des départements respectés des Nations Unies, de la société civile, ainsi que les administrations nationales et régionales.

## **1.2 Objectif général**

L'objectif général de cette étude était d'enquêter sur les mérites et les démérites d'imposer les limites du nombre de mandats présidentiels en Afrique.

### **1.2.1 Objectifs spécifiques**

1. Enquêter si les pays ayant les limites du nombre de mandats présidentiels fonctionnent mieux en termes de l'Etat de droit
2. Enquêter si les pays ayant les limites du nombre de mandats présidentiels fonctionnent mieux en termes de participation et respect des droits humains
3. Enquêter si les pays ayant les limites du nombre de mandats présidentiels fonctionnent mieux en termes d'opportunité économique durable
4. Enquêter si les pays ayant les limites du nombre de mandats présidentiels fonctionnent mieux en termes de développement humain

## **1.3 Questions de recherche et hypothèse**

Cette étude a tenté de répondre à une question générale de recherche : Est-ce que les limites du nombre de mandats présidentiels sont efficaces pour promouvoir la bonne gouvernance, la

démocratie et le développement en Afrique? Cette question générale de recherche a été subdivisée en des questions spécifiques de recherche:

1. Est-ce que les pays ayant les limites du nombre de mandats présidentiels fonctionnent mieux en termes de sécurité et l'Etat de droit?
2. Est-ce que les pays ayant les limites du nombre de mandats présidentiels fonctionnent mieux en termes de participation et le respect des droits humains?
3. Est-ce que les pays ayant les limites du nombre de mandats présidentiels fonctionnent mieux en termes d'opportunité économique durable?
4. Est-ce que les pays ayant les limites du nombre de mandats présidentiels fonctionnent mieux en termes de développement humain?

On a pris l'hypothèse que les pays ayant les limites du nombre de mandats présidentiels fonctionnent mieux que ceux qui n'en ont pas sur base des indicateurs susmentionnés.

#### **1.4 Justification de la recherche**

Cette étude va informer les efforts des organisations de la société civile, les bailleurs, les organisations régionales et les politiciens sur l'efficacité des limites du nombre de mandats présidentiels. Par conséquent, les politiques qui sont spécifiquement pertinentes pour la promotion de la démocratie, la bonne gouvernance et le développement seront développées et qui conviennent pour tous les pays, ceux qui ont les limites du nombre de mandats et ceux qui n'en ont pas. Les chercheurs dans les domaines de la bonne gouvernance, la démocratie et la démocratie électorale peuvent aussi trouver cette étude bénéfique.

#### **1.5 Portée de la recherche**

Cette étude a analysé les pays de l'Afrique Sub-Saharienne et a généré des données de l'IAG pour la période 2011, 2012 et 2013. L'attention a été particulièrement mise sur la performance des pays ayant les limites du nombre de mandats et ceux sans limites du nombre de mandats en termes de participation et le respect des droits humains, le développement humain, l'opportunité économique durable ainsi que la sécurité et l'Etat de droit.

## **CHAPITRE DEUX: LITTÉRATURE RELATIVE ET LACUNE DE CONNAISSANCE**

### **2.1 Limites du nombre de mandats**

Les limites du nombre de mandats sont des limitations placées sur la ré-élection des présidents au niveau national, malgré qu'il ne soit pas rare dans certaines politiques de restreindre le mandat des législateurs ou d'autres personnalités élues au niveau sous-national. Ginsburg et al. (2011) définit les limites du nombre de mandats comme 'des pré-engagements par lesquels la politique limite sa capacité de retenir sur la voie normale'. Les limites du nombre de mandats intervient de diverses façons, mais la plupart des constitutions contemporaines placent le plafond à deux mandats maximum, qui peuvent courir consécutivement ou non consécutivement (Ginsburg et al. 2011, IDEA 2011). Alors que de tels pré-engagements ont assumé une importance particulière dans les politiques constitutionnelles modernes, ils sont absolument un produit de la pratique contemporaine. Doron et Harris (2001:5) et Ginsburg et al. (2011) fournissent des informations élaborées des civilisations avec des exemples des temps classiques et même bibliques. Ainsi, jusque-là, le leadership despotique et non démocratique constituait une préoccupation clé avec une règle perpétuelle, malgré que d'autres ont défié la thèse démocratique. Stein (1943) argue, par exemple, que les pré-engagements sont des contraintes artificielles et non libérales sur le choix démocratique (cité dans Ginsburg et al. 2011), alors qu'Armstrong (2011) explique que les clauses des limites du mandat représentent un manque de foi dans la capacité de la population de prendre des décisions informées. Les politiciens qui cherchent à proroger leurs mandats sont souvent rapides à exploiter ce paradoxe (Butty 2009). Néanmoins, Armstrong nuance ses arguments en suggérant que les limites du nombre de mandats, alors qu'elles limitent le choix démocratique, elles promeuvent en principe la compétition démocratique et sont plus susceptibles d'empêcher l'autoritarisme plutôt que bloquer la démocratie (Armstrong 2011). Cet argument rejoint Ginsburg et al (2011) qui, après une enquête minutieuse de différents arguments, conclue que les limites du nombre de mandats jouent généralement un rôle clé dans la Gouvernance démocratique.

Dans plusieurs pays de l'Afrique Sub-Saharienne, un nombre de parties prenantes ont plaidé pour les limites du nombre de mandats présidentiels comme une voie vers la réalisation d'une alternance pacifique au pouvoir et s'assurer que les présidents en exercice ne s'y maintiennent indéfiniment. Ces limites ont aussi été suggérées en vue de créer des opportunités pour le renforcement de la capacité du leadership entre les individus politiques, fournir un nouvel espoir entre les citoyens, des élections compétitives et le développement des institutions électorales. Néanmoins, des tentatives des présidents Africains de proroger ou abroger les limites du nombre de mandats ont conduit aux conflits – certaines fois résolus en réaffirmant les limites du nombre de mandats, mais d'autres fois conduisant vers un désordre politique prolongé ou une stabilité autoritaire. L'avenir des limites du nombre de mandats présidentiels sur le continent est encore évolutif, puisque plusieurs pays font face aux difficultés de développer la démocratie. Les campagnes pour établir ou défendre les limites du nombre de mandats présidentiels ont été pivotantes au changement politique démocratique dans ces pays. Ces dispositions ont été

utilisées pour circonscrire le pouvoir des présidents en exercice dans les pays où le contrôle et les ressources sont très centralisés et la loyauté au parti au pouvoir a été la voie favorable pour accéder aux avantages publics. Les campagnes pour les limites du nombre de mandats ont aussi permis aux partis de l'opposition à s'unir, et surmonter les fragmentations et divisions entre des leaders rivaux pour conjuguer leurs efforts en vue de renverser les présidents en exercice. Les organisations de la société civile ont aussi appuyé les limites du nombre de mandats comme un moyen pour éviter des divisions partisans et avancer l'Etat de droit. Les limites du nombre de mandats montrent également une voie possible pour soutenir l'autonomie légale de l'appareil judiciaire. L'opinion publique est souvent mobilisée autour des campagnes pour les limites du nombre de mandats, permettant ainsi une action collective pour combattre des crimes et la corruption du régime en place. Et, enfin, des luttes pour les limites du nombre de mandats offrent une ouverture aux pressions internationales au nom de l'application neutre de la loi et la création des conditions préalables pour plus d'élections démocratiques compétitives. Ainsi, cette étude a cherché à enquêter sur l'efficacité des limites du nombre de mandats présidentiels avec une attention particulière sur la démocratisation, la bonne gouvernance et le développement.

## **2.2 Démocratisation et Bonne gouvernance:Un aperçu**

La démocratisation a été liée avec la bonne gouvernance, que la Banque Mondiale définit comme “l'exercice du pouvoir politique pour gérer les affaires d'une nation” (World Bank, 1989) et aussi qu'elle considère comme synonyme d'un développement solide (World Bank, 1992). La relation entre la démocratisation et la bonne gouvernance, qui est appuyé et promu par des institutions comme la Banque Mondiale, les Nations Unies, le Gouvernement de la Grande Bretagne et la France, l'Organisation pour la Coopération Economique et le Développement (OECD) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Conseil Européen et le Secrétariat du Common Wealth, est basé sur le fait que cette dernière (la bonne gouvernance) a les ingrédients, les caractéristiques, les préalables fonctionnels et institutionnels ainsi que les composantes de base de la démocratisation. Celles-ci incluent une fonction publique efficace; un appareil judiciaire indépendant et un cadre légal pour exécuter les contrats; une administration responsable des fonds publics; un auditeur public indépendant; une législature représentative; un respect de l'Etat de droit et des droits humains à tous les niveaux du gouvernement; une structure institutionnelle pluraliste; et une presse libre (World Bank, 1989).

D'autre part, pour Leftwich (1993; 1994) le concept de “bonne gouvernance démocratique” a trois niveaux de sens qui peuvent être catégorisés en sens systémique, politique et administratif. Premièrement, du point de vue systémique, la bonne gouvernance est le gouvernement qui embrasse la localisation formée de la structure institutionnelle de la prise de décision autoritaire dans le pouvoir Etatique moderne. Dans ce sens, la bonne gouvernance dénote les structures de relation politique, et principalement économique et les règles par lesquelles la vie productive et distributive d'une société est gouvernée (Leftwich, 1993, Leftwich, 1994). Bref, la bonne

gouvernance signifie un régime “capitaliste démocratique” qui est présidé par un Etat minimum qui fait partie d'une vaste gouvernance du Nouvel Ordre Mondial (World Bank, 1989; World Bank, 1992; Healey et Robinson; Leftwich 1994).

Deuxièmement, du point de vue politique, la bonne gouvernance présuppose un régime ou un Etat qui jouit d'une légitimité ou autorité, découlant d'un mandat démocratique et bâti sur la notion traditionnelle libérale d'une séparation claire des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Que ce soit dans un système présidentiel ou parlementaire, ceci présuppose une politique pluraliste avec une législature représentative librement et régulièrement élue, avec la capacité au moins d'influencer et contrôler le pouvoir exécutif (Leftwich, 1993; Leftwich, 1994).

Troisièmement, du point de vue administrative, la bonne gouvernance signifie une fonction publique auditée et efficace, indépendante, redevable et ouverte qui a une compétence bureaucratique d'aider à la conception et la mise en oeuvre des politiques appropriées et gérer tout le secteur public en place. Elle implique aussi un système judiciaire indépendant pour faire respecter la loi et résoudre les litiges qui surgissent dans une grande économie libérale de marché. L'aspect administratif de la bonne gouvernance se focalise sur les principaux domaines de l'administration publique en général et la gestion du secteur public en particulier. Ceux-ci sont: 1) La redevabilité, qui en principe signifie tenir les autorités gouvernementales responsables de leurs actions; 2) un cadre légal pour le développement, qui signifie une structure des règles et lois qui donne une clarté, une prévisibilité et une stabilité pour le secteur privé, qui sont appliquées de manière impartiale et juste à tous, et qui fournissent la base de la résolution des conflits à travers un système judiciaire indépendant; 3) l'information, laquelle c'est dire que l'information à propos des conditions économiques, les intentions des marchés et du gouvernement est fiable et accessible pour tous, quelque chose qui est crucial pour les calculs du secteur privé; et 4) l'insistance sur la transparence, qui est principalement un appel pour un gouvernement ouvert, en vue de renforcer la redevabilité, réduire les pratiques de la corruption et stimuler des processus consultatifs entre le gouvernement et les intérêts privés sur le développement politique (World Bank, 1992; Leftwich, 1993; Leftwich, 1994). Etant donné les descriptions ci-haut de la bonne gouvernance, il est clair que le processus n'est pas du tout séparable du processus de la démocratisation.

Les promoteurs de la démocratie reconnaissent que plusieurs de ces difficultés auxquelles les nouvelles démocraties font face ne prennent pas beaucoup origine dans le pouvoir excessif de l'exécutif mais des Etats institutionnellement faibles. En effet, l'élément fondamentalement nécessaire d'une démocratie efficace est un Etat qui fonctionne. Un Etat qui n'est pas efficace affecte significativement la crédibilité de la démocratie. En revanche, un régime démocratique qui n'est pas efficace va étouffer la performance économique. Comme l'agenda démocratique est de reconsidérer le rôle de l'Etat dans un développement, les politiques traditionnelles

d'ajustement structurel plaidées par des institutions financières internationales sont en train d'être reconsidérées. (Santiso 2001)

### **2.3 Gouvernance démocratique**

La gouvernance est l'usage de l'autorité politique et l'exercice d'un contrôle sur la société, et la gestion des ressources de l'Etat pour un développement social et économique. Elle englobe 'la nature du fonctionnement d'un arrangement institutionnel et structurel, le processus de prise de décision, la formulation politique, la capacité de mise en oeuvre, les flux d'information, l'efficacité du leadership et la nature des relations entre les dirigeants et les dirigés' (Landell-Mills et Seragerldine, 1991). La gouvernance, globalement définie, couvre tous les aspects des relations complexes et innombrables qui existent entre un gouvernement et un peuple.

Plusieurs caractéristiques définissent la gouvernance. Celles-ci comprennent une redevabilité basée sur la notion de la souveraineté populaire et le choix public, un cadre légal qui garantit l'Etat de droit et la procédure équitable, la participation populaire dans le processus de prise de décision sur base d'un pluralisme politique et social, la liberté d'association et d'expression, la redevabilité bureaucratique, les règles d'application uniforme, et la rationalité des structures organisationnelles (Robinson, 1993). Tout le système constitutionnel et la structure institutionnelle est ainsi supposé créer des conditions et des efforts d'appui pour la gouvernance.

La gouvernance démocratique implique, en plus de l'efficacité et la probité technique, une interaction régulière entre le gouvernement et la société civile, et une libre participation de cette dernière par voie de ses institutions et organes populaires. En revanche, ceci présuppose que la démocratie prévaut en général (Mafeje, 2002). L'instrument principal de la réalisation de la gouvernance démocratique est la constitution.

### **CHAPITRE TROIS: METHODOLOGIE**

La mesure de la démocratie, la gouvernance et le développement est un domaine qui s'est développé rapidement avec l'appui des bailleurs multilatéraux et des agences de développement comme la Banque Mondiale et les agences des Nations Unies. Les indicateurs de la gouvernance de la Banque Mondiale et l'Index Ibrahim de la Gouvernance en Afrique (IIAG) sont en train d'acquiescer rapidement une réputation dans ce sens. Avec des contributions significatives des communautés académiques, les bailleurs et agences de développement, un progrès significatif a été enregistré dans le développement des outils d'évaluation de la gouvernance et des indices relatifs à la gouvernance. Néanmoins, il y a toujours plusieurs défis pour mesurer et analyser efficacement la démocratie et la gouvernance, y compris comment mieux mesurer significativement la gouvernance, l'inadéquation des indicateurs pour mesurer les processus clés de gouvernance, et le 'manque d'accord sur qui est le mieux placé pour suggérer des intuitions à propos de la qualité de la gouvernance dans un pays et comment ceci se compare à la situation prévalant dans d'autres pays' (Court et al. 2002: 1).

Les sources des données pour la plupart des évaluations et mesures de la démocratie et la bonne gouvernance et le développement en Afrique vont de l'approche de l'étude documentaire utilisée par USAID, à nombreuses évaluations de l'impact au niveau du pays par des agences des bailleurs bilatéraux et multilatéraux, comme le Programme des Nations Unies pour le Développement et d'autres agences des Nations Unies, le Département de l'Agence du Royaume Uni pour le Développement International, l'Agence Suédoise de Coopération pour le Développement International, la Commission Européenne et d'autres fournisseurs d'Assistance au Développement dont la mission inclut la promotion de la démocratie et la bonne gouvernance dans le monde non Européen. Les données en provenance des sources comme le "Human Right Watch", l' "Amnesty International", et la "Transparency International" sont régulièrement utilisées comme des indicateurs pour mesurer le progrès démocratique. Par exemple, les données en provenance de "Freedom House" relatives aux annotations annuelles des pays sur les droits politiques et civiles sont 'souvent utilisées comme témoins du niveau de la démocratie' (IDEA & SIDA 2007: 27). Les méthodes de mesure de la démocratie et la bonne gouvernance, par les bailleurs de fonds et analystes occidentaux, tirent les données des entretiens avec les parties prenantes, des études de cas, des observations propres des évaluateurs faites lors des visites de terrain et des enquêtes d'opinion. Les réseaux des contacts personnels et des bulletins locaux ont aussi été utilisés par des chercheurs et évaluateurs pour obtenir l'information qui peut ne pas être facilement disponible.

Particulièrement pour cette étude, les données en provenance de l'Index Ibrahim de la Gouvernance Africaine (IIAG) ont été utilisées. Elles ont été utilisées avec confiance qu'elles sont crédibles parce que l'IIAG compile les données en provenance de 33 institutions indépendantes qui aident à bâtir une image précise et détaillée de la performance de la gouvernance dans les pays Africains. Ces institutions mondiales indépendantes comprennent les

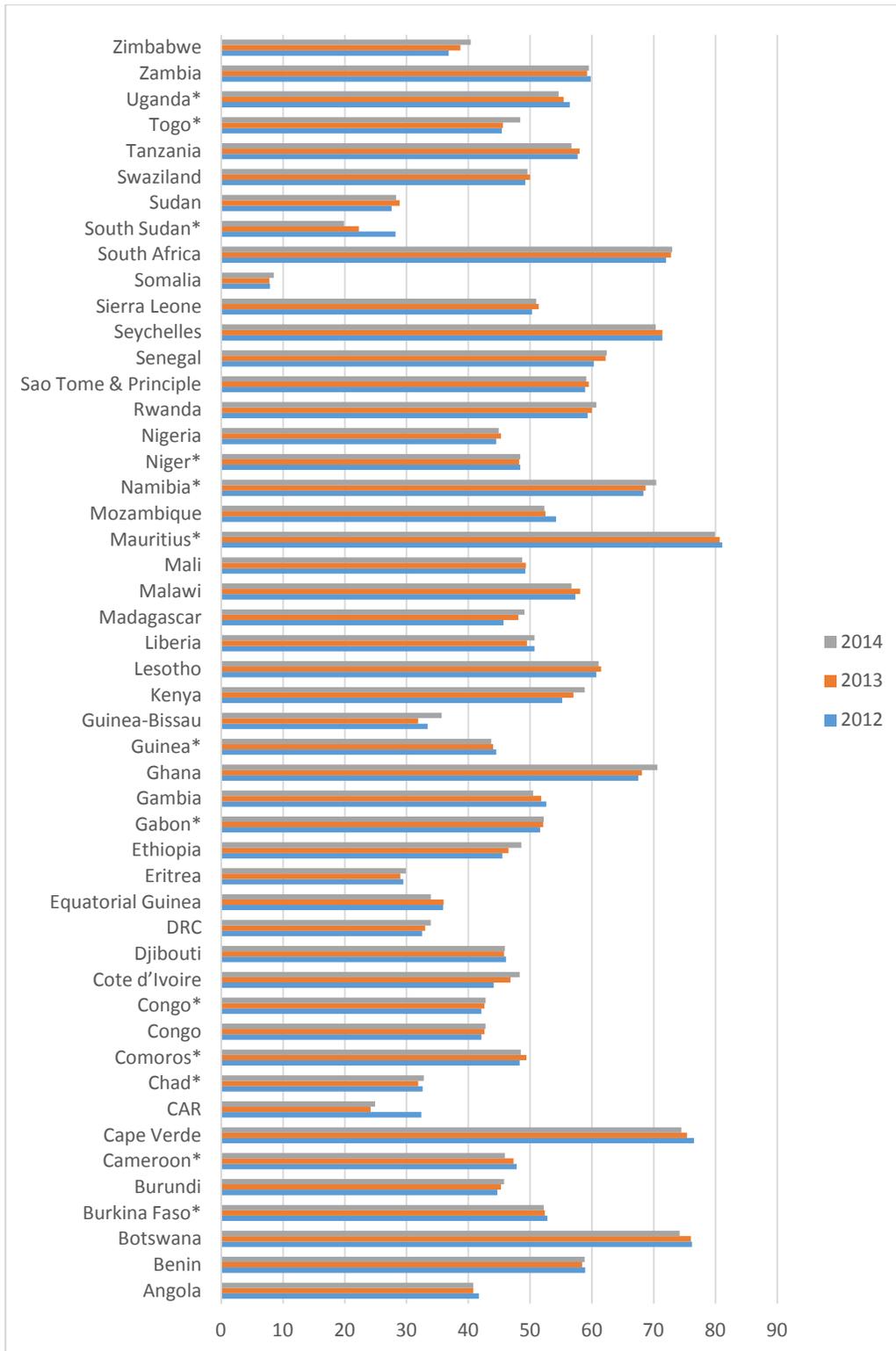
enquêtes trans-pays des entreprises, les enquêtes trans-pays des individus, les évaluations des Experts en provenance des agences de notation du risque commercial, les Evaluations des Experts en provenance des ONG, des laboratoires de pensée, les Evaluations des Experts en provenance des Gouvernements et Organisations Multilatérales et celles-ci incluaient; la Banque Africaine de Développement, la Commission de l'Union Africaine, l'"Afro barometer", l'Amnistie Internationale, le "Freedom House", le Centre Ghanéen pour le Développement Démocratique, le "Global Integrity", le Groupe Inter-agence pour l'Estimation de la Mortalité Infantile, le Centre de Suivi du Déplacement Intérieur, le Fonds International pour le Développement Agricole, l'Union Inter-Parlementaire, le Programme Mixte des Nations Unies sur le HIV/AIDS, Office du Haut Commissaire des Nations pour les Droits de l'Homme, Office du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, Organisation pour la Coopération Economique et au Développement, Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, Département des Nations Unies pour les Affaires Economiques et Sociales, Programme des Nations Unies pour le Développement, Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture, Département du Secrétariat d'Etat des Etats Unis pour le Suivi et la Lutte contre le Trafic Humain, Forum Economique Mondial, Banque Mondiale et l'Organisation Mondiale de la Santé.

La performance de 49 pays de l'Afrique Sub-saharienne sur l'Index Mo Ibrahim de la Gouvernance Africaine (MIIA) pour les trois années examinées (c.à.d. 2012, 2013 et 2014) était présentée dans un graphique à barres. Par conséquent, les pays ont été mis dans des catégories par performance. Ainsi, les pays étaient assignés à deux grandes catégories selon si oui ou non ils avaient des limites du nombre de mandats présidentiels. La performance moyenne de chacune des catégories sur chacun des quatre attributs de la démocratie, la bonne gouvernance et le développement était évaluée. Les différences de ces moyennes étaient évaluées pour faire une indication de laquelle des deux catégories a fonctionné mieux que l'autre sur les indicateurs. Pour évaluer l'hypothèse que les pays ayant les limites du nombre de mandats présidentiels fonctionnent mieux que ceux qui n'en ont pas faisait l'objet d'un test étudiant t au niveau de confiance  $p = .05$  en utilisant SPSS 16.0. les résultats ont été présentés dans un tableau.

## **CHAPITRE 4: RÉSULTATS ET DISCUSSION**

### **4.1 Discussion**

Les résultats sur la qualité de la gouvernance globale des pays étudiés sont synthétisés dans la Figure 4.1.



\* N'a pas de limites du nombre de mandats présidentiels

Figure 4.1: Performance sur la Gouvernance Générale (2012-2014) (/100)

Source: Mo Ibrahim Index of African Governance (2014-2016)

La figure 4.1 montre que, dans l'ensemble, les 49 pays étudiés rentrent dans deux grandes catégories: ceux ayant les limites du nombre de mandats présidentiels et ceux qui n'ont pas de limites du nombre de mandats. Trente six, représentant 73 pourcent des 49 pays ont les limites du nombre de mandats présidentiels. Elle montre aussi que, dans les trois années (2012-2014), la performance des pays sur la gouvernance en général se catégorise en six niveaux: 70 à 80, 60 à 69, 50 à 59, 40-49, 30-39 et 20-29. Trois exceptions sont notées dans les Iles Maurices (qui ont obtenu une cote de plus de 80 en 2012 et 2013), la Somalie (qui a obtenu moins de 10 en toutes les trois années) et le Sud Soudan (qui a obtenu moins de 20 en 2014). A côté de ces exceptions, la plupart des pays se sont retrouvés dans les catégories de 40 à 49 (16, représentant 33 pourcent), suivis par les catégories de 50 à 59 (12, représentant 24 pourcent). Environ le même nombre de pays (5) se retrouvent sous les catégories de 70 à 80 et de 30 à 39. Ceci montre que, au total, seulement peu de pays sont en train de fonctionner superbement bien et terriblement mal; pour la majorité des pays, la qualité de la gouvernance générale est marginale. Concernant les limites du nombre de mandats présidentiels, il est particulièrement remarquable que les pays qui n'ont pas de limites du nombre de mandats sont éparpillés dans toutes les catégories. A la lumière du truisme que les limites du nombre de mandats présidentiels renforcent la bonne gouvernance, la donnée indiquant que les Iles Maurices, le meilleurs pays performant, n'a pas eu de limites alors que la Somalie et le Sud Soudan, de loin les pires pays des moins performants, ont ces limites est particulièrement notable. Ceux-ci constituent néanmoins des exceptions. Ainsi, pour arriver aux jugements fiables sur l'efficacité des limites du nombre de mandats présidentiels en renforçant la démocratisation, la bonne gouvernance et le développement de la performance des pays sur chacune des quatre témoins pour ces variables (c.à.d. sécurité et Etat de droit; participation et respect des droits humains; opportunité économique durable; et développement humain) étaient désagrégées et la comparaison entre la performance que les pays ayant et ceux n'ayant pas ces limites du nombre de mandats ont réalisée (Tableau 4.1).

**Tableau 4. 1:** Différence Moyenne de la performance sur les attributs de gouvernance

	Ont les limites du nombre de mandats			N'ont pas les limites du nombre de mandats			Différence Moyenne			Etudiant-t			Sig.				
	N	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	D	2012	2013	2014
Sécurité et Etat de droit	49	50.70	50.56	51.38	54.06	52.55	52.11	-3.36*	-1.98*	-0.73*	-0.64	-0.36	-0.13	47	0.53	0.39	0.48
Participation et respect des droits humains	49	49.77	50.30	50.04	49.47	49.75	49.34	0.30	0.54	0.71	0.05	0.09	0.13	47	0.96	0.26	0.24
Opportunité économique durable	49	43.39	43.24	42.91	41.96	42.17	41.45	1.43	1.07	1.45	0.30	0.22	0.30	47	0.77	0.91	0.96
Développement humain	49	54.79	54.27	55.49	53.49	50.52	53.88	1.30	3.75	1.61	0.30	0.74	0.36	47	0.77	0.52	0.85

\*Différence moyenne en faveur des pays sans limites du nombre de mandats.

Le tableau 4.1 montre que les pays ayant les limites du nombre de mandats présidentiels ont obtenu une cote plus élevée que ceux qui n'en ont pas sur tous les attributs à l'exception de la "sécurité et l'Etat de droit". Ceci suggère que les limites du nombre de mandats présidentiels sont associées avec la meilleure participation et le respect des droits humains; l'opportunité économique durable; et le développement humain, sous réserve des exceptions en termes des expériences individuelles des pays. Ainsi, l'analyse justifie les arguments pour les limites du nombre de mandats présidentiels. Néanmoins, le tableau 4.1 montre également que les différences moyennes ont été enregistrées entre les cotes des pays ayant les limites du nombre de mandats présidentiels et les cotes des pays n'ayant pas ces limites qui n'étaient pas statistiquement significatives ( $p. > .05$ ). Une probable inférence ici est que les limites du nombre de mandats présidentiels contribuent à la participation et le respect des droits humains; l'opportunité économique durable; et le développement humain bien que marginalement.

La donnée que les limites du nombre de mandats présidentiels contribuent mais seulement marginalement à la participation et le respect des droits humains; l'opportunité économique durable; et le développement humain rhyme bien avec le fait que certaines des principales démocraties/économies du monde (comme l'Australie, le Canada, le Royaume Uni, l'Allemagne, l'Inde, etc.) n'ont pas de limites du nombre de mandats présidentiels alors que les autres pays qui ont les limites du nombre de mandats présidentiels (ex. Brésil, Argentine, etc.) ont connu plus de volatilité. En effet, dans le cas de l'Afrique Sub-Saharienne, la Figure 4.1 donne une démonstration vive: les Iles Maurices, qui n'a pas de limites sur les mandats présidentiels, prend le devant dans tous les indicateurs de la bonne gouvernance alors que la Somalie et le Sud Soudan, qui ont les limites du nombre de mandats, sont plutôt dépassés. En plus, d'autre part, les pays (ex. Etats Unis et la Chine) existent qui sont bien notés pour la stabilité et le développement mais qui ont les limites du nombre de mandats présidentiels. Ainsi, les points d'analyse pour l'importance des facteurs, autres que les limites du nombre de mandats présidentiels, qui influencent la performance des pays dans les domaines de gouvernance et de développement. Une revue de la littérature y relative nous mène vers la conclusion que ces facteurs sont divers et pourraient largement différer entre les environnements au niveau du pays et ceux au niveau régional. Par exemple, malgré que le pays aie des limites du nombre de mandats présidentiels, la Somalie et le Sud Soudan sont les victimes des décennies de guerre civile qui a ravagé l'infrastructure et repoussé l'investissement.

La donnée que d'autres facteurs peuvent être plus importants que les limites du nombre de mandats présidentiels dans le renforcement de la démocratisation et le développement ajoute foi à l'opinion que le commentaire sur la démocratisation et le développement des pays en Afrique Sub-saharienne devrait toucher sur plus de facteurs que les seules limites du nombre de mandats présidentiels. En plus, l'opinion que ces facteurs pourraient significativement différer dans les contextes pays et régionaux indique la nécessité que les commentateurs et personnalités politiques considèrent la spécificité des pays pris individuellement dans leurs recommandations et actions.

Toutefois, la littérature relative (ex. Kavuma, 2016a, b, c; Oloka-Onyango, 2016) montre qu'en Afrique Sub-Saharienne, l'institution des limites du nombre de mandats présidentiels est en train d'être promue comme invariablement bénéfique avec l'hypothèse que ces pays seront plus démocratisés et développés une fois qu'ils ont ces limites du nombre de mandats. Cette hypothèse n'est pas basée sur des preuves (Tableau 4.1). C'est pourquoi la performance sur la gouvernance a été trouvée marginale dans la majorité des pays étudiés malgré le fait que jusqu'à 73 pourcent d'entre eux ont ces limites.

#### **4.2 Conclusion**

Il est conclu qu'à côté de ces limites des mandats présidentiels, d'autres facteurs influencent la performance des pays dans ces domaines de la gouvernance et le développement. Une revue de la littérature relative mène à la conclusion que ces facteurs sont divers et pourraient largement différer selon les contextes au niveau du pays et de la région, ce qui est la raison pour laquelle les pays comme la Somalie et le Sud Soudan (tous les deux victimes des décennies de guerre civile qui a ravagé l'infrastructure et repoussé l'investissement) sont sous développés malgré qu'ils aient des limites du nombre de mandats présidentiels.

#### **4.3 Recommandations**

Il est recommandé que les personnalités et commentateurs politiques sur les limites du nombre de mandats présidentiels, la démocratisation et le développement prennent en compte la spécificité des contextes des pays pris individuellement lors qu'ils font des recommandations sur les limites du nombre de mandats présidentiels touchant différents pays. Ceci va permettre d'éviter des embûches inhérents à la promotion des limites du nombre de mandats présidentiels comme invariablement bénéfiques, ce qui va rassurer que les limites du nombre de mandats sont promues là où elles sont nécessaires et relâchées là où elles ne le sont pas.

## RÉFÉRENCES

- Adetula, V. AO (2011) *Measuring democracy and 'good governance' in Africa: A critique of assumptions and methods*. Lagos: Nigerian Institute for International Affairs (NIIA).
- Alence, R. (2004) *Political institutions and developmental governance in sub-Saharan Africa*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Baker. C. (2016) *Senegal to Vote on Term Limits as President to Continue Rule*. <http://www.bloomberg.com/news/articles/2016-02-16/senegal-vote-on-reducing-presidential-terms-set-for-march-20> Accessed on 20<sup>th</sup>/06/2016
- Bratton, M., Gyimah-Boadi, E. (2015) *Political risks facing African democracies: Evidence from Afrobarometer*. Accra: Afrobarometer.
- Court, J., Hyden, G., Mease, K. (2002) *Assessing Governance: Methodological Challenges*. United Nations University, World Governance Survey, Discussion Paper No. 2, August, 2002.
- Dulani, B.M. (2011) *Personal Rule and Presidential Term Limits in Africa*. Unpublished PhD Dissertation. Michigan State University.
- Ginsburg, T., Melton, J., Elkins, Z., (2011) *On the evasion of executive term limits*. William and Mary Law Review 52/6.
- Harsch, E. (2014) *Citizens' Revolt in Burkina Faso*; <http://forums.ssrc.org/african-futures/2014/12/09/citizens-revolt-in-burkina-faso/> Accessed on 10<sup>th</sup>/07/2016
- Healy, J. & M. Robinson (1992), *Democracy, Governance and Economic Development: Sub-Saharan Africa in Comparative Perspective*, London: ODI.
- IDEA & SIDA (International Institute for Democracy and Electoral Assistance & Swedish International Development Cooperation Agency) (2007) *Evaluating Democracy Support: Methods and Experiences*. Stockholm: IDEA & SIDA.
- Kavuma, R.M. (2016a) *Soon or later we will have to return to term limits*. <http://www.observer.ug/news-headlines/43794-sooner-or-later-we-will-have-to-return-to-term-limits> Accessed on 16<sup>th</sup>/06/2016
- Kavuma, R.M. (2016b) *Term limits: the people power can prevail*. <http://www.observer.ug/news-headlines/43743-term-limits-the-people-can-prevail> Accessed on 15<sup>th</sup>/06/2016.

- Kavuma, R.M. (2016c) *Why Africa's strongmen win presidential term limits struggle*. <http://www.observer.ug/news-headlines/43582-why-africa-s-strongmen-win-presidential-term-limits-struggle> Accessed on 18<sup>th</sup>/06/2016.
- Leftwich, A. (1993) "Governance, Democracy and Development in the Third World", *Third world Quarterly*, Vol. 14 (3)
- Leftwich, A. (1994), "Governance, the State and the Politics of Development", *Development and Change*, Vol. 25 (2)
- Mo Ibrahim Foundation (2016) *Ibrahim Index of African Governance*. Available at: [mo.ibrahim.foundation/iiag/](http://mo.ibrahim.foundation/iiag/).
- Ngenge, V. (2014) *To go or not to go: Debates On Constitutional Term Limits. Annual Review of Constitution-Building Processes*. International Institute for Democracy and Electoral Assistance 2015. Stockholm.
- Oloka-Onyango, J. (2015) *Term Limits Debate is Diversionary*. Available at: <http://observer.ug/viewpoint/39544-term-limits-debate-is-diversionary>.
- Omotola, J.S. (2011) *Un Constitutional Changes of Government In Africa What Implications For Democratic Consolidation?* Nordiska Afrikainstitutet, Uppsala
- Reuss, A. (2016) *Uganda's 2016 elections: same same but different?* <http://africanarguments.org/2016/01/06/uganda-2016-elections-same-same-but-different/> Accessed on 8<sup>th</sup>/07/2016
- Santiso, C. (2001) *International Co-Operation for Democracy and Good Governance: Moving Toward a Second Generation?* *European Journal of Development Research*, vol.13 (1)
- Sherman, J. (2016) *Dictatorship in Africa: Why is President Yahya Jammeh of Gambia against the Limit of Presidential Term?* <http://www.salonemonitor.net/dictatorship-in-africa-why-is-president-yahya-jammeh-of-gambia-against-the-limit-of-presidential-term/> Accessed on 13<sup>th</sup>/07/2016
- World Bank, (1989) *Sub-Saharan Africa: From Crisis to Sustainable Growth* Washington, DC, World Bank.
- World Bank, (1992), *Governance and Development*, Washington, DC; World Bank.

**Annexe:** Performance des pays Sub-Sahariens sur base des Indicateurs de la Bonne Gouvernance et le Développement

Année	2012					2013					2014				
	Gouvernance générale	Sécurité et Etat de droit	Participation & respect des droits humains	Opportunité économique durable	Développement humain	Gouvernance générale	Sécurité et Etat de droit	Participation & respect des droits humains	Opportunité économique durable	Développement humain	Gouvernance générale	Sécurité et Etat de droit	Participation & respect des droits humains	Opportunité économique durable	Développement humain
Angola	41.7	44.7	40.2	34.9	47	40.8	44.3	40.2	32.4	46.3	40.8	43.8	40.2	31.6	47.6
Bénin	58.9	61.9	69	48.4	56.5	58.4	60.2	69.2	47.1	57	58.8	61.2	68.3	47.7	57.8
Botswana	76.2	84.1	73.6	68.1	79	76	84.4	72.8	67	79.7	74.2	82.7	68.7	66.1	79.5
Burkina Faso*	52.8	57.5	55	50.7	48	52.4	56	58.8	49.3	48.3	52.2	55.2	55.9	49	48.9
Burundi	44.7	42	46.7	36.4	53.8	45.3	41	47.7	36.8	55.7	45.8	39.8	50.3	35.4	57.7
Cameroun*	47.8	49.1	39.7	43.6	58.6	47.3	47.3	39.6	43	59.3	45.9	44.2	37.9	41.6	59.3
Cape Verde	76.5	78.3	86.3	62.3	79.1	75.4	76.1	86	61.7	77.8	74.5	75.9	83.1	60.6	78.6
RCA	32.4	25.8	38.2	33.2	32.4	24.2	11.5	33.5	24.1	27.9	24.9	14.3	34.1	22	29
Tchad*	32.6	36.8	28.2	30.4	35	31.9	35.1	28.3	28.9	35.4	32.8	38.7	30.6	27.9	34.1
Iles Comores*	48.3	53.5	55.5	27.3	56.7	49.4	54.3	55.3	30.7	57	48.5	56.2	51.3	27.4	58.9
Congo	42.1	44.5	36.1	34.5	52.3	42.6	46.4	36.1	35.4	22.6	42.8	45.8	38.2	36.8	50.4
Congo*	42.1	44.5	36.1	34.5	52.3	42.6	46.4	36.1	35.4	22.6	42.8	45.8	38.2	36.8	50.4
Côte d'Ivoire	44.1	40.8	44.8	43.2	47.6	46.8	45.1	49.6	43.8	48.7	48.3	47	50.3	46	49.7
Djibouti	46.1	50	37	43.2	54	45.8	49.6	37	43.1	53.6	45.9	52.4	35.7	42.3	53.3
RDC	32.5	25.1	35.2	26.7	42.8	33	24.2	33.3	30.8	43.6	33.9	28.3	32.4	31.4	43.4
Guinée Equatoriale	35.9	39.8	26.1	26	51.9	36	39.5	24.3	27	53.3	33.9	39.3	22	27.6	53.1
Erythrée	29.5	31.5	23.1	20.1	43.3	29	30.7	22	19.2	44	29.9	30.6	22.1	20.3	46.5
Ethiopie	45.5	46	34.3	49.6	52	46.5	49.9	33.8	48.8	53.3	48.6	55.1	35.7	46.9	56.7
Gabon*	51.6	58.1	45.3	42.2	61	52.1	58.5	46.9	41.2	61.8	52.2	57.7	48.6	41.2	61.2
Gambie	52.6	52.5	36.8	53.7	67.3	51.8	51.9	36.8	51.9	66.4	50.5	50.1	36.4	50.2	65.3
Ghana	67.5	71.6	74.5	51.9	72	68.1	71.4	75.4	53	72.7	70.6	67.3	70.6	51.3	71.5
Guinée*	44.5	49.1	47.9	33.8	47.1	44	47.4	46.3	34.3	48	43.7	47.9	46	32.4	48.7
Guinée-Bissau	33.4	35	29.7	24	44.8	31.9	33.4	29.5	21	43.7	35.7	36.8	37.7	24.1	44.2
Kenya	55.2	51.3	53.8	52.7	62.8	57	51.7	59.5	53.3	63.5	58.8	53.8	63.3	54.9	63
Lésotho	60.7	66.1	68.1	51.3	57.3	61.5	65.8	71.2	51.3	57.6	61.1	66.7	70.9	50.5	56.4
Libéria	50.7	55.7	58.3	38.9	49.9	49.5	53.1	58.1	37.9	49.1	50.7	55.6	56.2	39.9	50.9
Madagascar	45.7	45.2	47.6	42.5	47.6	48.1	49.6	52.7	42.5	47.7	49.1	57.7	58	39.3	46.3
Malawi	57.3	64.6	63.6	47.1	54.1	58.1	65.1	64.4	47.5	55.2	56.7	64	63	45.6	54.2
Mali	49.2	48.5	48	49.3	51.2	49.3	48.9	48.6	49.5	50.2	48.7	48.7	45.2	49.2	51
Iles Maurices*	81.1	84.9	76.8	77.9	84.9	80.7	82.7	76.8	78	85.4	79.9	82.7	73.8	77.5	85.7
Mozambique	54.2	59.5	59.1	48.1	49.9	52.5	53.4	60.4	46.7	49.5	52.3	54	59.9	45.4	49.8
Namibie*	68.3	73.3	71.1	64.4	63.9	68.7	73.3	72.1	63.2	66	70.4	74.3	76.1	64	67.1
Niger*	48.4	53.6	56.2	39.6	44.2	48.2	53.3	56	39.5	43.9	48.4	51.5	56.8	42.3	43.1
Nigéria	44.5	40.9	48.8	39.1	49.2	45.3	39.6	49.8	40.9	50.8	44.9	41.8	48.8	37	52.2
Rwanda	59.3	58.1	46	64.9	68.4	60	58.7	47	64	70.2	60.7	62	46.3	63.5	71
Sao Tomé & Príncipe	58.9	62.4	68.4	37.6	67.4	59.5	62	68.5	40	67.7	59.1	61.5	67.6	40.4	67.7
Sénégal	60.3	60.6	69.8	52.4	58.2	62.2	64.5	71.7	54.1	58.6	62.4	66.5	70.6	51.3	61.1
Seychelles	71.4	72.2	68.8	63.7	80.9	71.4	71.6	69.1	64.1	80.9	70.3	71.1	63.7	64.7	82.4
Sierra Léone	50.3	56.1	61.9	39.4	43.8	51.4	59.2	61	40.9	44.6	51	58	60.8	39.9	45.1
Somalie	7.9	5.8	10	3.7	12.2	7.8	5.8	9.2	3.5	12.6	8.5	5.5	10.4	4.1	14
Afrique du Sud	72	67	73.1	71.8	75.5	72.8	66.9	74.1	72.3	78	73	68.4	73.9	72.3	77.3
Sud Soudan*	28.2	32.1	24.9	20.1	35.7	22.3	20.6	24.4	23.6	20.5	19.9	14.9	20.6	13.5	30.5
Soudan	27.6	17.8	21.9	29	41.7	28.9	21.1	22.9	29.3	42.3	28.3	20.1	22.6	31.8	38.7

Dialogue Annuel des Jeunes Afrique au MINDS 2016  
Document de travail

Swaziland	49.2	57.9	30.7	50.5	57.5	50	59.9	30.3	51.1	58.7	49.6	59.2	29.5	50.3	59.6
Tanzanie	57.7	58.4	66.2	47.9	58.3	58	57.5	66	49.7	58.6	56.7	56.9	64.1	49	56.8
Togo*	45.4	54.7	45.6	31	50.1	45.6	53.8	46.2	31.3	51	48.4	55.3	48.4	37.5	52.4
Ouganda*	56.4	55.7	60.9	50	57.9	55.4	54.4	60	49.8	57.6	54.6	53	57.2	47.8	60.1
Zambie	59.8	67.7	61.3	51.2	58.8	59.2	66.3	60	51.4	59.2	59.5	66.7	59.1	50.7	61.5
Zimbabwe	36.8	35.8	34.6	24.7	51.9	38.7	40	39	23.4	52.5	40.4	41	41.9	24.6	54.2

Source: Index Mo Ibrahim de la Gouvernance Africaine (2014-2016)